

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE
2011-2026

—
SYNTHÈSE

SOMMAIRE

| | |
|--|-------------|
| Introduction | P.03 À P.05 |
| Bilan général - quels moyens ? | P.06 |
| Bilan thématique | P.07 À P.17 |
| Connaître et gérer la biodiversité en réseau | P.07 |
| Préserver la qualité des ressources en eau | P.08 |
| Améliorer la qualité de vie, les déplacements et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre | P.9 |
| Agir en faveur d'un urbanisme garant des équilibres environnementaux et humains | P.10 |
| Préserver et valoriser les ressources culturelles | P.11 |
| Promouvoir la valeur culturelle des paysages et maîtriser leur évolution | P.12 |
| Accueillir et accompagner les entreprises dans une démarche de développement durable | P.13 |
| Organiser et développer une offre de tourisme durable | P.14 |
| Faire connaître et transmettre une vision partagée du territoire | P.15 |
| Sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidaire | P.16 |
| Innover et coopérer avec d'autres territoires d'expérience et de projets | P.17 |
| Analyse évaluative | P.18 ET 19 |
| Conclusions | P.20 ET 21 |
| Recommandations | P.22 ET 23 |

INTRODUCTION



CARTE D'IDENTITÉ DU PARC

CRÉATION :

4 MAI 1999

RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT :

27 AVRIL 2011

1 RÉGION :

ÎLE-DE-FRANCE

2 DÉPARTEMENTS :

ESSONNE ET SEINE-ET-MARNE

7 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET D'AGGLOMÉRATION

70 COMMUNES

+ 1 COMMUNE ASSOCIÉE

1 RÉSERVE DE BIOSPHERE

FONTAINEBLEAU ET GÂTINAIS

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

LE PARC DU GÂTINAIS FRANÇAIS « PAYS DES MILLE CLAIRIÈRES ET DU GRÈS »

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation de soutenir le développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. La richesse des Parcs réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire.

LES 5 MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

(article R333-I du Code de l'Environnement)



la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager



l'aménagement du territoire



le développement économique et social



l'accueil, l'éducation et l'information



l'expérimentation, l'innovation

Le Parc naturel régional du Gâtinais français se caractérise par une identité forte composée de paysages contrastés et de cultures et savoir-faire particuliers : un sol sablonneux idéal pour les cultures des plantes médicinales et de l'orge brassicole, un sous-sol gréseux idéal pour construire des maisons, des chaos gréseux recherchés par les varappeurs, des paysages incomparables, des forêts et des cultures qui fournissent aux abeilles la matière première pour un miel d'exception.

Pour mettre en œuvre son projet partagé de protection et de développement durable sur son territoire, le PNR établit une « **charte** », véritable feuille de route pour guider ses actions sur 15 ans.

INTRODUCTION

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR 15 ANS AUTOUR DE 3 AXES

1

AGIR POUR LA PRÉSERVATION DURABLE DES RICHESSES DU TERRITOIRE

CONNAÎTRE ET GÉRER LA BIODIVERSITÉ EN RÉSEAU

- Approfondir la connaissance des fonctionnalités écologiques des milieux naturels du Gâtinais français
- Protéger et gérer les milieux naturels, dans une logique de trame écologique
- Agir pour la conservation de la diversité des espèces du territoire

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

- Améliorer la qualité de l'eau par une gestion rigoureuse de la ressource et des usages

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE, LES DÉPLACEMENTS ET PARTICIPER À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- Lutter contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion
- Limiter les sources et les impacts des nuisances
- Inciter à l'utilisation sobre des énergies et au développement des énergies renouvelables
- Accompagner le développement des moyens de transports durables

PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES CULTURELLES

- Compléter la connaissance du patrimoine bâti et agir pour sa préservation
- Valoriser le patrimoine culturel immatériel autour des savoir-faire qui fondent l'identité du territoire
- Valoriser les patrimoines historiques, ethnologiques et archéologiques
- Inscrire le territoire au cœur de la création artistique

2

METTRE LA SOLIDARITÉ ET L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

PROMOUVOIR LA VALEUR CULTURELLE DES PAYSAGES ET MAÎTRISER LEUR ÉVOLUTION

- Partager la connaissance du paysage pour faire vivre l'identité du territoire
- Préserver et valoriser les lieux emblématiques et les paysages remarquables
- Concevoir chaque aménagement comme un élément de l'identité des paysages de demain

AGIR EN FAVEUR D'UN URBANISME GARANT DES ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS

- Accompagner les collectivités dans leurs démarches d'urbanisme durable en favorisant les projets exemplaires
- Proposer une offre de logements diversifiée et de qualité

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS UNE DÉMARCHÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Organiser l'accueil des porteurs de projets
- Inciter les acteurs économiques à intégrer le développement durable et solidaire

ORGANISER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TOURISME DURABLE

- Renforcer l'attractivité touristique du Parc par la structuration concertée de l'offre à l'échelle du territoire
- Développer l'offre de découverte et de loisirs pour un tourisme durable

3

MOBILISER POUR UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ ET INNOVANT

FAIRE CONNAÎTRE ET TRANSMETTRE UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE

- Faire mieux connaître le Parc
- Observer l'évolution du territoire et évaluer la cohérence des politiques menées sur le Parc

SENSIBILISER ET ÉDUCER AU TERRITOIRE, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

- Agir en priorité en direction des publics jeunes, dont les scolaires
- Mobiliser les citoyens en menant des actions de sensibilisation

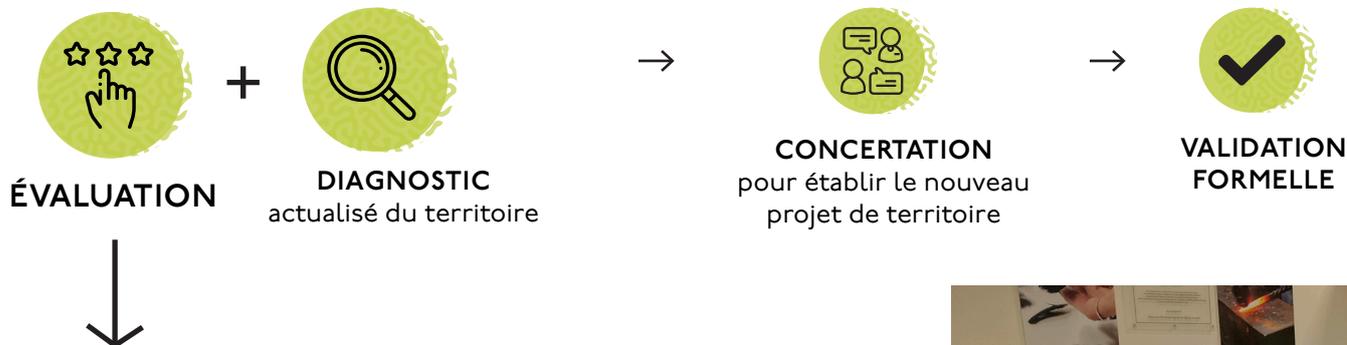
INNOVER ET COOPÉRER AVEC D'AUTRES TERRITOIRES D'EXPÉRIENCE ET DE PROJETS

- Echanger et expérimenter avec d'autres territoires et des organismes de recherche

INTRODUCTION

Le Parc est engagé dans la révision de sa charte depuis 2022. L'évaluation de la mise en œuvre de la charte est la première étape de ce travail pour bénéficier de retours d'expérience utiles à l'évolution du projet de territoire.

UN PROCESSUS DE RÉVISION EN 4 ÉTAPES :



Pourquoi évaluer la mise en œuvre de la charte du Parc ?

L'évaluation permet une prise de recul sur les actions menées pour identifier les points forts et les pistes d'amélioration pour la mise en œuvre de la charte. C'est un vrai outil pour piloter le projet de territoire au quotidien et proposer des évolutions pour la future charte 2026-2041.

COMMENT SE DÉROULE CETTE ÉVALUATION ?

LES OUTILS UTILISÉS



↓
BILAN OBJECTIF

↓
ANALYSE ÉVALUATIVE

↓
RECOMMANDATIONS



Photographie de la charte évaluée à l'instant T
Mise en évidence des réalisations, impacts et effets

Jugement neutre et objectif de l'évaluation
Prise en compte des résultats d'enquêtes et entretiens
Réponses aux questions évaluatives

Mise en évidence des points forts et des points faibles de la charte et de sa mise en œuvre
Émission de recommandations pour la future charte

**ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE
2011-2026 SUR LA PÉRIODE 2011-2021**

QUAND ?

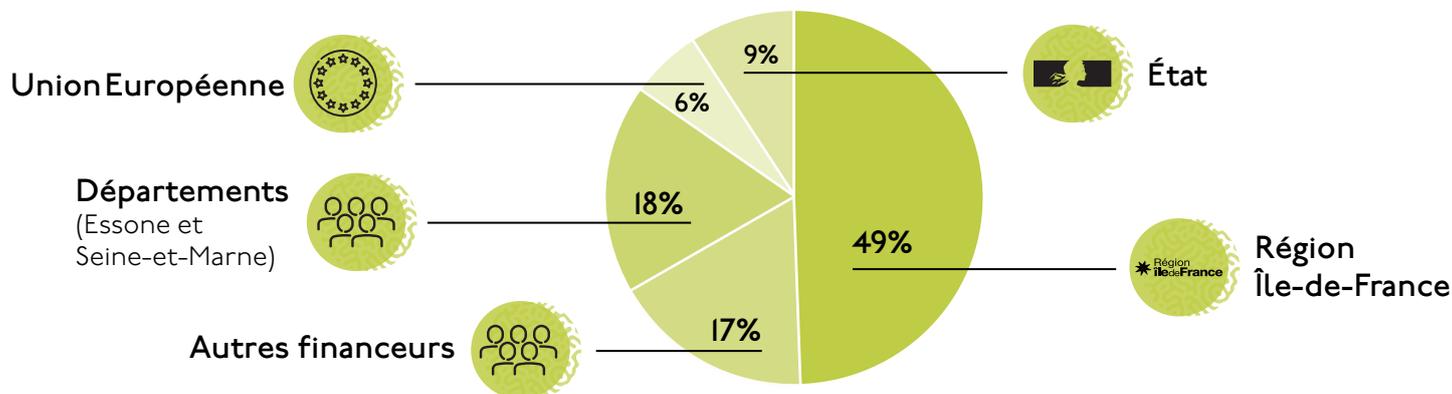
Période de révision de charte sur **4 ANS ENTRE 2022 ET 2026.**

BILAN GÉNÉRAL - QUELS MOYENS ?



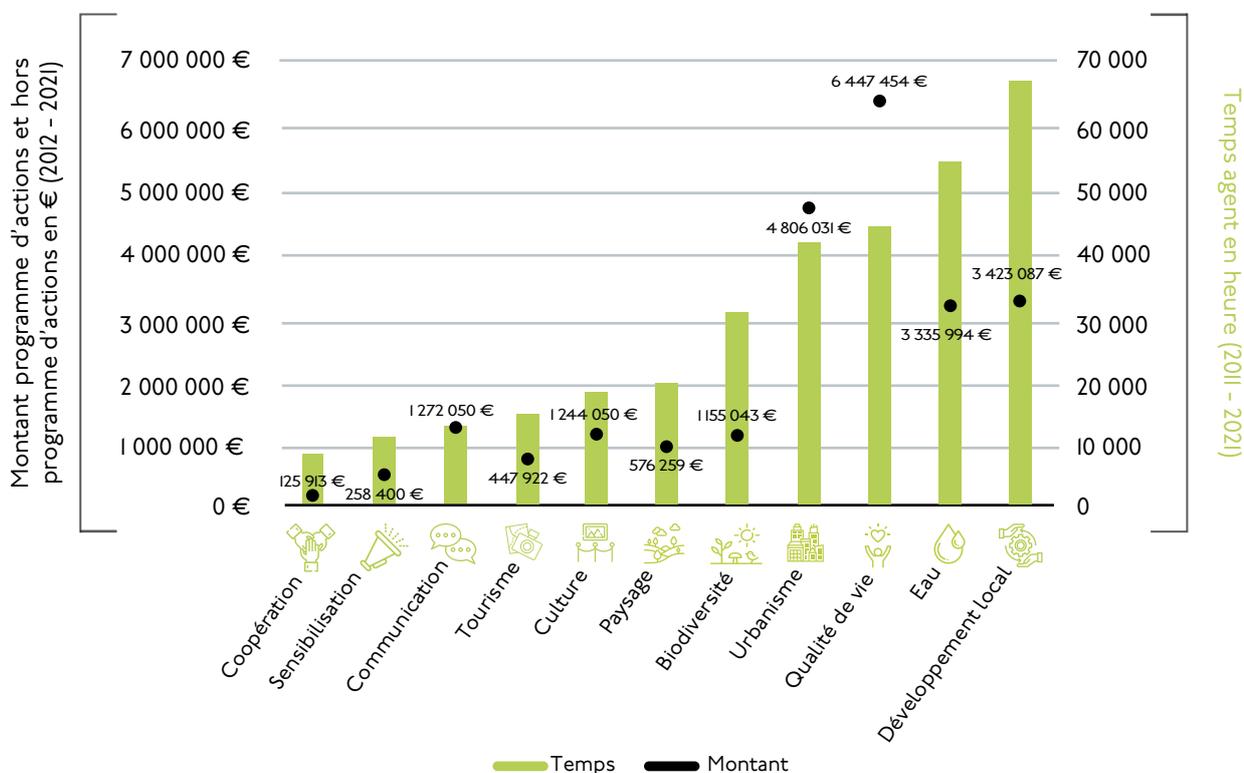
Le financement du programme d'actions du Parc est assuré principalement par ses partenaires institutionnels (ci-dessous). Les budgets sont régulièrement revus de manière concertée pour s'adapter aux évolutions. De manière générale, les moyens alloués permettent au Parc d'assurer ses missions. Des restrictions budgétaires sont toutefois notées depuis 2015, principalement sur le fonctionnement nécessitant, une adaptabilité et une réactivité importante des équipes.

Répartition de la participation des financeurs entre 2011 et 2021
(somme des participations au fonctionnement et à l'investissement)



De manière générale, la mobilisation des moyens est cohérente avec les enjeux du territoire et les objectifs fixés par la charte. La grande majorité des moyens est ciblée sur les thématiques relatives à l'amélioration de la qualité de vie des habitants (service d'assainissement non collectif, accompagnement à la rénovation énergétique, développement local, programme LEADER, urbanisme...).

Répartition des moyens humains et financiers mobilisés par orientation



Les pages suivantes présentent le bilan thématique des actions du Parc.
Ce bilan n'est pas exhaustif, pour un aperçu complet, se référer au **RAPPORT D'ÉVALUATION**.

CONNAÎTRE ET GÉRER LA BIODIVERSITÉ EN RÉSEAU

Les actions sur cette thématique portent essentiellement sur l'acquisition de connaissances sur les écosystèmes du territoire, afin de mettre en place des actions de protection et de préservation des richesses naturelles du Gâtinais français. De nombreuses études et chantiers nature ont ainsi été réalisés depuis ces dix dernières années, mobilisant une diversité d'acteurs du territoire en ayant pour objectif la vulgarisation des résultats obtenus et la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de conservation de la biodiversité. Ces actions de connaissance et de préservation sont d'autant plus importantes considérant la richesse faunistique et floristique du Gâtinais français, qui abrite de nombreuses espèces rares, protégées ou menacées.



FOCUS

LE BATRACHODUC DE LARCHANT

Dispositif permanent installé en 2011 pour protéger les Amphibiens présents sur le site toute l'année.

ACTIONS DU PARC

- **Installation** du dispositif de suivi des migrations pour permettre des migrations pour surveiller le déplacement des animaux.
- **Visites régulières** pour constater le bon déroulement des migrations et la bonne intégration du dispositif.
- **Nettoyage annuel** du dispositif en décembre, par une équipe de bénévoles avant la période de migration pour assurer sa pérennité.
- **Organisation** de 2 événements « Dimanche aux grenouilles » en 2011 et 2012 (80 participants).



19 460 AMPHIBIENS sur la passe lors des recensements en 2011 et 2012



FOCUS

L'INSTALLATION DE NICHOURS POUR LES RAPACES NOCTURNES

ACTIONS DU PARC

- **Installation de nichours** (55 pour les Chouettes effraies et 142 pour les Chouettes chevêches) chez les particuliers, les fermes, dans les églises et les sites communaux.
- **Mise en place d'éco-conditionnalités* des aides** : Les communes du Parc ont été incitées à mettre en place des dispositifs d'accueil pour la petite faune sauvage, notamment des nichours pour la Chouette effraie (et / ou les chauves-souris).



En 10 ans : **PRÈS DE 200 NICHOURS** à Chouettes Chevêches et Effraies posés dans des bâtiments communaux ou chez des particuliers

***éco-conditionnalités** = critères définis par le Parc, dont le respect conditionne l'attribution et/ou fait varier le taux d'une subvention à destination des communes ou des particuliers.

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- La transversalité de l'équipe du Parc permet la prise en compte des enjeux de biodiversité dans l'ensemble de ses actions.
- Le Parc a mis en place le dispositif innovant des éco-conditionnalités*, qui permet de garantir une certaine exigence en matière de biodiversité pour certains projets et a permis une prise de conscience par les acteurs locaux de l'importance de la préservation de la biodiversité.
- Le Parc a contribué à l'évolution des pratiques agricoles, notamment en jouant un rôle innovant en matière d'agro-écologie et d'agroforesterie.
- Les actions de protection de la biodiversité sont déclinées à différentes échelles complémentaires :
 - Échelle locale (ex : agroforesterie sur une parcelle, restauration d'une mare, pose de nichours) ;
 - Échelle communale et intercommunale (ex : prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, schéma de trame verte et bleue du Parc) ;
 - Échelle régionale (ex : l'inventaire régional des mares d'Île-de-France, données faune-flore intégrées dans les bases régionales et priorisation des inventaires sur les espèces faisant l'objet de la création de listes rouges régionales).

🏞️ PISTES D'AMÉLIORATION

- L'absence d'indicateur spécifique et de cible à atteindre relatifs à l'état de la biodiversité sur le territoire du Parc limite l'analyse et la valorisation des évolutions liées à l'action du Parc.
- Les actions en faveur de la gestion durable et de la préservation des arbres et espaces boisés sur le territoire du Parc pourraient être renforcées, notamment en lien avec l'adaptation au changement climatique.
- Les inventaires de biodiversité sont chronophages et les moyens humains pour les réaliser sont parfois insuffisants.
- Les nombreuses données produites et résultats obtenus pourraient être davantage valorisés auprès du grand public.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

En lien avec les enjeux de la ressource en eau, la charte vise à réduire les pollutions et encourager une gestion durable de la ressource. L'action du Parc sur cette thématique prend principalement la forme d'études, de conseils et de diagnostics techniques, en lien avec le service public d'assainissement non collectif qu'il mène pour le compte des communes.

Remarque : la dimension pédagogique des actions destinées à faire évoluer les habitants vers des comportements plus économes et respectueux de la qualité de la ressource en eau est présentée par la suite dans la fiche « Sensibiliser et éduquer au territoire, au développement durable et solidaire » (page 16)



FOCUS

L'OPÉRATION « PLANTONS NOS TROTTOIRS »

Le Parc propose aux communes volontaires des conceptions paysagères adaptées aux espaces et aux contextes tout en répondant aux préoccupations des habitants. L'objectif est de mettre en place des espaces qui consomment peu d'énergie (entretien, eau, etc.), accueillent une biodiversité dans les villages et recréent du lien social.

LES ACTIONS MENÉES

- **Conception de projets** spécifiquement adaptés aux espaces et attentes des habitants.
- **Mise à disposition** des espèces végétales.
- **Organisation d'opérations participatives** pour planter avec les habitants.

LE COÛT DES ACTIONS :

8 742 € pris en charge par le Parc (via les crédits de la Région Île-de-France).



Entre 2019 et 2020 : **30 TROTTOIRS PLANTÉS AVEC 3700 PLANTES**



FOCUS

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le Parc assure le SPANC des 41 communes lui ayant délégué cette compétence soit 55% des communes du Parc. L'objectif est d'apporter un soutien logistique et technique au particulier pour préserver la qualité de l'eau. Pour cela, le Parc mobilise notamment des aides financières auprès de l'Agence de l'eau, de la Région et des Départements pour favoriser la réhabilitation de ces installations.

LES ACTIONS DU SPANC DU PARC

- **La réalisation d'études d'avant-projets** détaillés pour la mise aux normes des installations non conformes. Ces études sont confiées à un maître d'œuvre externe et validées par le SPANC.
- **La gestion des marchés publics (travaux, huissiers)** et des demandes de subventions nécessaires au bon déroulement des opérations lancées.
- **Le contrôle de la conformité** des installations.



+ 39 % du nombre d'installation d'assainissement non collectif gérées par le Parc entre 2011 et 2021

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- La bonne collaboration du Parc avec les communes pour la gestion écologique des espaces communaux, notamment en lien avec la mise en place d'éco-conditionnalités.
- Le SPANC s'est développé depuis 2011 et présente aujourd'hui des résultats très satisfaisants.
- L'exigence réglementaire du SPANC, avec la mise en place de la pénalité auprès des particuliers, dans le cas du non-respect de l'obligation de contrôle des installations. Ce dispositif innovant permet de reverser les sommes récupérées grâce aux pénalités, aux particuliers afin de les aider à se mettre en conformité. Cela permet d'atteindre un taux de conformité élevé : passage de 10 % en 2011 à 35 % en 2021.
- L'action du Parc a permis d'initier une réelle dynamique de préservation de la ressource en eau sur le territoire, en particulier avec la structuration et l'accompagnement du Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents (SEMEA).

🗨️ PISTES D'AMÉLIORATION

- La nouvelle obligation réglementaire concernant l'usage de pesticides pour l'entretien des espaces verts oblige le Parc à réfléchir ses actions sur cette thématique. Un important travail reste à fournir sur la gestion des arbres en ville et les tontes différenciées ainsi que sur la gestion des espaces naturels encore trop gérés en espaces verts.
- Certains particuliers ne comprennent pas et vivent mal les contraintes (notamment financières) imposées par la réglementation nationale et appliquées par le SPANC. Les actions d'informations et de sensibilisation à ce sujet pourraient être renforcées.
- À l'issue du diagnostic d'installation et dans le cas où des travaux sont nécessaires, le SPANC pourrait davantage informer les usagers, afin de mieux éclairer leurs choix en matière de prestataires en charges des travaux.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE, LES DÉPLACEMENTS ET PARTICIPER À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les actions menées visent à limiter les impacts et nuisances liés à la gestion des déchets, des transports, de l'énergie. Un des objectifs principaux est la réduction de la consommation énergétique du territoire dans tous les secteurs, territoire qui s'est lancé dans une démarche d'énergie positive pour la croissance verte dès 2016. Il s'agit d'adapter le territoire, notamment en développant des habitudes de consommation plus sobres en énergie, des alternatives à l'utilisation d'énergies fossiles, et en améliorant les performances énergétiques du bâti.



FOCUS

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Il s'agit d'une action caractéristique du Parc, dont l'accompagnement des collectivités depuis 10 ans a permis d'impliquer l'ensemble des communes du territoire dans une démarche de réduction de l'éclairage public la nuit via l'extinction à certaines périodes de l'année.

PLUSIEURS TYPES D'INTERVENTIONS

- Des actions de communication et de sensibilisation pour encourager la lutte contre la pollution lumineuse.
- La mise en place des critères d'éco-conditionnalité.
- L'obtention du label Villes et Villages Étoilés (VVE).
- La mise en place d'une trame noire.



Extinction de l'éclairage public minimum 5 heures par nuit toute l'année pour **TOUTES LES COMMUNES DU PARC. 42 N'ALLUMENT PAS DU TOUT L'ÉCLAIRAGE L'ÉTÉ** pendant 2 mois



FOCUS

LE DISPOSITIF D'AUTO-STOP ORGANISÉ « RÉZO POUCE »

Après l'étude des déplacements sur son territoire, le Parc a déployé en 2016 un système d'autostop organisé. Il permet de créer du lien social, de favoriser le transport de personnes non véhiculées et de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, en réduisant le nombre de trajets en voiture.

LES ÉTAPES DU PROJET

- Définir les lieux pour l'implantation des arrêts sur le pouce, dans un souci d'intégration paysagère.
- Superviser la pose des arrêts et former les agents communaux à la gestion des inscriptions des nouveaux usagers sur l'application.
- Différentes opérations de communication pour faire connaître le projet.



Le nombre de communes ayant posé leurs arrêts sur le pouce a **TRIPLÉ EN 6 ANS, 60 EN 2021 CONTRE 21 EN 2016** soit **85 % DES COMMUNES** du Parc

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

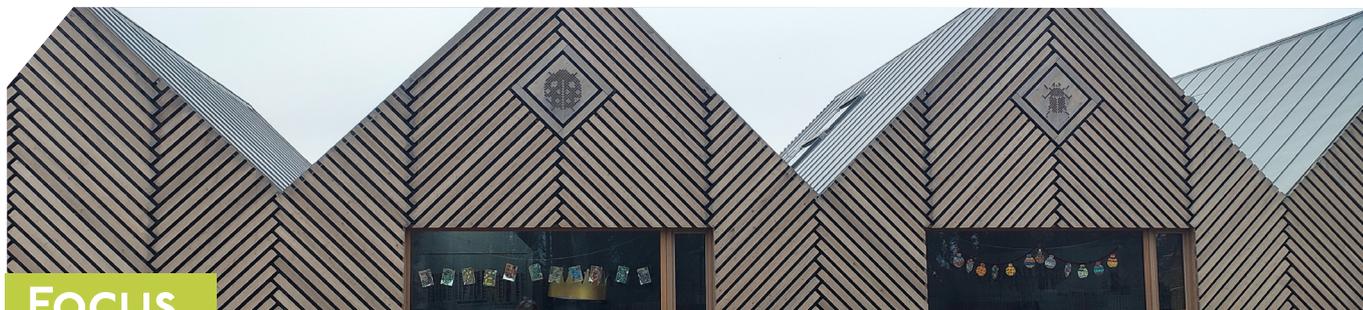
- Les actions du Parc en faveur de l'extinction nocturne de l'éclairage public ont été efficaces (cf. focus) et ont permis l'atteinte des objectifs en matière de sobriété énergétique et de protection de la biodiversité nocturne.
- Le Parc est bien identifié par les acteurs publics et privés du territoire en tant que conseiller et financeur de projets de maîtrise énergétique.
- Le nombre de particuliers conseillés par le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) est en forte augmentation.
- Le cadastre solaire a été précurseur sur le territoire ; la Région a déployé à son tour cette action sur son territoire.
- La majorité des communes du territoire ont posé des panneaux d'auto-stop organisé « Rézo pouce ».
- La dynamique initiée autour du centre de télétravail de la Bobitaine est positive, il s'agit de l'entretenir pour continuer à faire vivre ce lieu.

🔧 PISTES D'AMÉLIORATION

- Après avoir été précurseur en matière de mise en place de Plans climat-énergie, le Parc rencontre aujourd'hui des difficultés à trouver sa place car beaucoup d'acteurs se sont emparés de cette thématique (EPCI, Directions départementales des territoires, Départements...).
- L'accompagnement du développement des énergies renouvelables sur le territoire pourrait être renforcé. Un projet de schéma de développement des énergies renouvelables a été lancé en ce sens à l'automne 2022.
- Le travail sur les couloirs aériens pourrait être poursuivi, en particulier avec une réflexion sur la possible mise en place d'une trame blanche (sonore).
- Certaines actions, initiées par le Parc et qui aujourd'hui fonctionnent bien, nécessitent encore beaucoup de temps agent pour leur gestion. Une délégation de leur gestion aux communes pourrait être envisagée (broyeurs à végétaux, système d'autostop « Rezo Pouce »).

AGIR EN FAVEUR D'UN URBANISME GARANT DES ÉQUILIBRES ENVIRONNEMENTAUX ET HUMAINS

Les actions menées favorisent une gestion cohérente et économe de l'espace afin de lutter contre l'artificialisation des sols et la disparition de terres agricoles. Un second objectif concerne l'amélioration et le développement d'une offre de logements, répondant aux enjeux de mixité sociale, environnementaux et d'architecture de qualité.



FOCUS

ACCOMPAGNER LES PROJETS D'URBANISME ET DE CONSTRUCTIONS EXEMPLAIRES

LES ACTIONS DU PARC

- **UN TRAVAIL PROSPECTIF SUR LE FONCIER** : Le Parc, en partenariat avec l'Établissement public foncier et l'Ademe, a notamment réalisé l'identification des enveloppes d'urbanisation préférentielle et des dents creuses des communes du territoire, des ateliers de travail « BIMBY » (Build in my backyard, en français Construisez dans mon jardin), et un guide sur l'urbanisme durable.
- **DES APPELS À PROJETS « AMÉNAGEMENT DURABLE »** ayant pour but la réalisation de projets urbains qualitatifs : une expérimentation a été menée dès 2011 auprès de 4 communes pilotes choisies après un appel à candidatures. Les projets sélectionnés sont très diversifiés : éco-quartiers, réhabilitation d'ancienne gare et de ferme de bourg, reconfiguration de centre-bourg, etc. Suite aux bons résultats de ces projets, 4 nouveaux appels à projet (en 2013, 2016, 2018 et 2020) ont permis de sélectionner 9 nouvelles communes.
- **UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES PROJETS OPÉRATIONNELS DES COMMUNES** : Les agents du Parc accompagnent également ponctuellement et suivant la demande des projets opérationnels sur les communes. L'objectif est de conseiller les porteurs de projet sur les actions à mener pour garantir la durabilité des projets et optimiser leur intégration dans le tissu bâti existant. Le Parc a par exemple accompagné la réhabilitation de petit bâti en centre-bourg ou de corps de ferme en logements, ou l'amélioration de bâtiments communaux (mairie, école...) par la rénovation et l'utilisation de matériaux biosourcés.

LA VALORISATION DES RÉALISATIONS EXEMPLAIRES

La mise en valeur des projets exemplaires soutenus par le Parc lui permet de faire connaître son accompagnement auprès des acteurs du territoire et de favoriser la diffusion des bonnes pratiques architecturales et d'intégration paysagère. Ainsi le Parc valorise son action en faveur d'un urbanisme durable, au travers du journal L'Abeille du Parc, de l'attribution du label ÉcoQuartier, d'articles dans la presse, d'expositions (par exemple « Exposition chanvre » à Paris) ou encore via l'organisation de « TourBus chanvre », permettant de sensibiliser les participants aux intérêts de l'usage du chanvre en tant que matériau biosourcé.



20 PROJETS D'URBANISME EXEMPLAIRES
ont été accompagnés entre 2011 et 2021

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- La transversalité de l'équipe du Parc qui permet de conseiller efficacement les acteurs publics dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.
- La combinaison des différents types d'actions (conseils, soutien financier, sensibilisation) a permis la mise en place de plusieurs projets exemplaires sur le territoire, alliant durabilité et valorisation des ressources locales (naturelles et culturelles).
- Le Programme d'intérêt général (PIG) « Réduction des consommations énergétiques et promotion de l'habitat durable » a une dynamique en forte hausse depuis 3 ans.

🏔️ PISTES D'AMÉLIORATION

- L'accompagnement des futurs Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) reste à anticiper.
- L'accompagnement en matière d'architecture est en baisse faute de moyens humains (passage d'1 à 0,5 ETP sur cette mission en 2018). Le manque de moyens humains ne se fait pas encore sentir sur les projets exemplaires mais d'autres actions comme celles de sensibilisation, par exemple, risqueraient d'être délaissées.

PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES CULTURELLES

Le Parc du Gâtinais français bénéficie d'une importante richesse culturelle avec de nombreux éléments de patrimoine bâti vernaculaire (fermes, moulins, séchoirs, lavoirs, etc.), des savoir-faire endémiques (production de miel, de plantes, aromatiques et médicinales, extraction du grès), des vestiges archéologiques et le développement de projets culturels et artistiques innovants. Pour préserver et valoriser ces richesses, en plus des actions spécifiquement dédiées, l'action du Parc a été pensée de manière transversale et intégrée dans la mesure du possible aux autres actions.



FOCUS

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DU TERRITOIRE DU PARC

Pour préserver son patrimoine bâti qui contribue à son identité et à son prestige, le Parc a initié en 2014 un vaste programme d'inventaire, visant à identifier, étudier et faire connaître les édifices qui ont marqué la vie quotidienne locale et qui participent à l'identité du territoire.

ACTIONS DU PARC

- **Relevés sur le terrain et recherches archivistiques** pour récolter des informations sur l'histoire du bâti et son évolution.
- **Entretiens individuels et collectifs** pour connaître l'histoire des villages. Les élus et associations locales sont sollicités.
- **Restitution publique** de l'inventaire dans la commune concernée et rédaction d'une note de synthèse. Les informations recueillies sont intégrées à une base de données numérique complétant les atlas communaux pour une intégration dans le plan local d'urbanisme



Fin 2022, près **D'UN TIERS (21) DES COMMUNES** du Parc a bénéficié d'un inventaire de leur patrimoine bâti



FOCUS

LA RÉSIDENCE D'ARTISTES « LES ÉBRÉCHÉ.E.S »

Pour mettre à l'honneur la création artistique sur le territoire, le Parc a mis en place 3 résidences d'artiste depuis 2011 dont une intitulée « Les Ébréché.e.s », sur le thème du patrimoine bâti. Elle s'est déroulée sur 8 communes du Parc ayant bénéficié de l'inventaire de leur patrimoine bâti.

ACTIONS DE LA RÉSIDENCE

- Travail de réparation artistique des fissures du patrimoine local à l'aide de méthodes inspirées de l'histoire du territoire.
- **13 permanences éphémères** au sein des communes (bibliothèque, épicerie, ferme...) pour identifier les fissures des bâtiments à transformer en œuvre
 - **2 ateliers** dans les écoles de Boigneville et Videlles
 - **Des ateliers artistiques participatifs** pour élaborer des réalisations collectives avec les habitants



Réalisation d'un **LIVRE ILLUSTRÉ ET CO-ÉCRIT** par les artistes avec des témoignages des participants, habitants, associations, élus et partenaires

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- Le Parc est un des principaux acteurs du territoire sur la question de la préservation du patrimoine immatériel, il constitue une échelle cohérente pour mener un travail de recherche et conservation des savoir-faire identitaires.
- Une grande diversité des publics touchés par les événements culturels et artistiques, habitants de tous âges, du territoire, de la région Île-de France ou de la petite couronne de Paris.
- La complémentarité entre les actions de préservation des éléments du bâti identitaires et les actions d'architecture et d'urbanisme menées par le Parc est un point fort, en particulier en ce qui concerne l'amélioration des performances énergétiques du bâti traditionnel.
- L'inventaire du patrimoine possède une méthodologie formalisée et efficace qui aboutit à des données harmonisées, facilement valorisables. Il s'agit d'une action particulièrement appréciée par les communes en bénéficiant, et par les habitants concernés.
- La valorisation du patrimoine archéologique depuis maintenant quelques années et la participation du Parc a de nombreuses démarches de recherche ont contribué à créer une dynamique importante autour de cette thématique. En particulier, le site emblématique des Bossats à Ormesson constitue un gisement potentiel de découvertes à réaliser.

👉 PISTES D'AMÉLIORATION

- L'inventaire du patrimoine est une action très chronophage dont les résultats sont encore peu valorisés auprès des habitants du territoire.
- Le patrimoine identifié lors des inventaires pourrait être davantage pris en compte dans les Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées.
- La collecte de savoir-faire par la mémoire orale est un travail long, l'information se perd avec le temps et les matériaux collectés sont complexes à traiter et restituer, et le Parc ne dispose pas suffisamment de ressources humaines pour mener à bien cet objectif.

PROMOUVOIR LA VALEUR CULTURELLE DES PAYSAGES ET MAÎTRISER LEUR ÉVOLUTION

Les paysages du Parc font partie de son patrimoine. Leur préservation et leur adaptation aux évolutions du territoire est un enjeu majeur de la charte. Les actions menées concernent le suivi des évolutions paysagères, la préservation des éléments structurants et spécifiques des paysages et la prise en compte de la dimension paysagère dans les documents et projets d'aménagement sur le territoire.



FOCUS

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU PARC (OPP)

La diversité des paysages du territoire du Gâtinais français fait partie intégrante de l'identité du Parc. Pour suivre ces mutations, le Parc a mis en place depuis 2011 un suivi photographique de l'évolution des paysages accessible aux élus et habitants du territoire : l'observatoire photographique des paysages.

- **Les communes s'engagent à réaliser chaque année un suivi photographique de leurs bornes et à assurer son envoi au Parc.** Il s'agit de fournir chaque année une photo par point de vue, respectant la localisation et l'axe de prise de vue établis dans les livrets. Cela permet de comparer d'une année sur l'autre les clichés.
- **La valorisation de l'observatoire** s'est principalement faite via l'organisation des 20 randonnées paysages, l'exposition photo dans le jardin de la maison du Parc, et la réalisation d'une carte interactive en ligne présentant l'ensemble des points de vue et des photographies prises depuis le lancement de l'OPP.



En 2022, l'OPP comporte **250 POINTS** d'observation répartis sur les 70 communes du Parc, représentant **1855 PHOTOS**



FOCUS

OPÉRATION « PLANTONS NOS PAYSAGES »

Cette action, mise en place par le Parc en 2016, vise à aider les communes à réaliser des aménagements tenant compte des spécificités paysagères du territoire (arbres borniers, arbres d'alignement, mares...) pour les préserver et limiter leur disparition tout en favorisant la participation citoyenne.

1 EXEMPLE : PLANTATIONS À VAYRE-SUR ESSONNE

Objectif : mettre en valeur la mare du centre du village

- **Création** d'un verger et d'une prairie et **installation** d'un espace de détente
- **10 arbres, 54 arbustes, 282 vivaces et 750 bulbes.**
- **Participation d'une centaine de personnes** (élus, habitants, élèves) dont **12 jeunes** de l'Institut médico-professionnel



3 ÉDITIONS depuis 2016 qui ont permis de réaliser **7 CHANTIERS** et rassembler **280 PERSONNES**

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- La bonne coopération entre le Parc et les élus du territoire a permis de couvrir l'intégralité du périmètre du Parc avec une Charte paysagère, des atlas communaux, des livrets de l'observatoire photographique des paysages.
- La mise en place du critère d'éco-conditionnalité bonus a permis de dynamiser l'observatoire photographique des paysages.
- Le partenariat avec la DDT sur la thématique de l'affichage publicitaire a très bien fonctionné.
- La veille sur les projets d'infrastructures qui apporte un soutien aux communes face aux opérations d'antennes téléphoniques et leurs nouveaux enjeux (5G).

📈 PISTES D'AMÉLIORATION

- Les entreprises sont encore peu sensibilisées à la prise en compte des paysages. Il semble important de renforcer la sensibilisation auprès de celles-ci afin de généraliser la prise en compte de cette thématique dans leurs projets d'aménagements.
- Concernant l'OPP, les évolutions initiées (éco-conditionnalité, réduction du nombre de points de vue) pour garantir la prise de photos régulière et de qualité.
- Le rôle d'expérimentateur du Parc pour les opérations «Plantons nos paysages» a bien fonctionné. Mais l'accompagnement du Parc après la réalisation des projets pourrait être renforcé auprès des communes, afin de garantir la pérennisation des espaces aménagés.
- Le Parc est un des acteurs principaux à agir sur la thématique des grands paysages du Gâtinais, mais manque de moyens humains pour renforcer son action sur cette thématique, notamment en matière d'actions de sensibilisation qui sont chronophages.

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'action du Parc sur cette thématique vise à accompagner le développement économique du territoire en encourageant la création et le développement d'entreprises impliquées dans une démarche en faveur de la solidarité et du développement durable. Les activités agricoles, forestières, commerciales et artisanales locales sont en particulier ciblées.



FOCUS

L'INVENTAIRE ET LA VALORISATION DES VERGERS DU PARC

En 2011, le Parc a lancé une étude pour la conservation et la valorisation du patrimoine cultivé, comprenant les arbres fruitiers et les plantes légumières du Gâtinais français. Cette étude d'opportunité a permis d'élaborer un programme d'actions pour la conservation et la valorisation du patrimoine fruitier et légumier du territoire.

4 VOILETS D'ACTION :

- **L'amélioration de la connaissance** : en 2011, un groupe de 10 référents a été formé pour réaliser l'inventaire des vergers de leur commune.
- **La valorisation des fruits**. Le Parc a fait l'acquisition d'un atelier de pressage mobile sur remorque. Ce matériel, qui permet la production de jus de pomme pasteurisé, est mis à disposition des communes.
- **La formation et la sensibilisation** : des voyages d'études avec les élus, des événements centrés autour des vergers et des cycles de formation sont mis en place par le Parc.
- **La reconstitution de la trame verger** : depuis 2016, le Parc accompagne les communes dans leur projet de création ou de renouvellement de verger.



904 VERGERS caractérisés et cartographiés entre 2011 et 2021 sur 24 communes, avec **352 VARIÉTÉS FRUITIÈRES IDENTIFIÉES**



FOCUS

LA FILIÈRE CHANVRE

L'engagement du Parc dans la filière chanvre est motivé par le potentiel qu'elle représente pour le développement des filières locales agricole et du bâtiment, et sa contribution à l'action du Parc vis à vis des enjeux environnementaux et de sobriété énergétique du territoire.

ACTION DU PARC

- **Structuration de la filière**, notamment via la création de l'association Chanvre Avenir et de l'entreprise Gâtichanvre pour la transformation et la commercialisation du chanvre.
- **Développement de la filière** : acquisition par le Parc d'une machine à projeter le béton chaux-chanvre, subvention de l'emploi de béton de chanvre pour l'amélioration thermique des bâtiments communaux, études.
- **Formation** sur les bétons de chanvre : depuis 2009, 6 formations ont été réalisées et 67 professionnels formés.
- **Communication** sous des formats variés (visites de chantier, événement Village éco-bâti, expositions, etc.).



Mise à disposition de paillage : **18 460 LITRES** de chènevotte ont été distribués à **34 COMMUNES**

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- L'accompagnement des porteurs de projets est identifié comme l'un des points forts de l'ingénierie proposée par le Parc. Il apporte notamment une plus-value sur l'accompagnement des petits projets (mois de 10 000€) qui peuvent rencontrer des difficultés de financement.
- Le développement de partenariats pérennes et pertinents avec d'autres structures (CRPF, FNCOFOR, FiBois Île-de-France) et l'établissement d'un cadre (charte forestière et charte du Parc) ont permis de faire évoluer les pratiques vers des modes de gestion plus durables et de développer la valorisation du bois (bois énergie et bois construction.).
- La SCIC bois énergie fonctionne bien, il s'agit d'une des seules structures de ce type de France à être portée par un Parc. Elle permet une valorisation locale du bois et un approvisionnement en circuits courts.
- Les actions de sensibilisation sur l'utilisation du bois énergie local montrent des résultats positifs. La demande pour des chaudières au bois est en hausse sur le territoire et même hors du périmètre du Parc.
- La structuration du développement de la filière chanvre a eu des résultats très positifs et fait figure d'exemple pour d'autres territoires. Le Parc est régulièrement sollicité pour témoigner sur cette filière (et celle du bois énergie). Cela permet de valoriser indirectement l'implication des acteurs locaux.

🚶 PISTES D'AMÉLIORATION

- La marque Valeur Parc naturel régional ne semble pas encore pleinement identifiée par le grand public comme une démarche respectueuse de l'environnement.
- Les projets de développement économique soutenus par le Parc sont nombreux mais les synergies entre eux sont peu encouragées. Des actions de mises en relation entre porteur de projets, d'interconnexion des projets, pourraient permettre de créer un réseau d'acteurs locaux et d'amplifier l'impact de l'action du Parc en matière de développement local.
- Le Parc rencontre des difficultés à obtenir des résultats probants en matière de gestion forestière, malgré un investissement en temps conséquent, notamment du fait de freins existants (difficultés à mobiliser les propriétaires, coût des transactions, etc.).

ORGANISER ET DÉVELOPPER UNE OFFRE DE TOURISME

La situation géographique, la richesse des patrimoines naturels et culturels du Parc, ainsi que son important réseau d'acteurs sont des atouts favorables au développement de l'activité touristique sur le territoire. L'action du Parc vise donc à développer un tourisme durable en accompagnant la structuration et le développement de l'offre touristique du Parc.



FOCUS

LE DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL

Créée en 2016, la marque Valeurs Parc naturel régional est commune à tous les PNR de France et a pour objectif d'offrir aux entreprises situées dans leur périmètre l'opportunité de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, en faveur du développement durable. Aujourd'hui, la marque permet de mettre en avant les productions locales, les savoir-faire et les prestations présents sur le territoire du Parc tout en valorisant le Parc et ses partenaires auprès du grand public.

ACTIONS DU PARC

- En 2018, **réédition des plaquettes marque Parc pour le miel, la menthe poivrée, le cresson, la poule Gâtinaise**. En 2019, ajout à cette collection **d'une brochure dédiée au safran**.
- Chaque année, un **marché des producteurs** marqués est organisé, à l'occasion de l'opération nationale des Grands Pique-Nique des Parcs.
- En 2020, **création d'un set de tables** des produits marqués, distribué gratuitement aux restaurants volontaires du territoire.
- En 2021, **création de vidéos promotionnelles** de la marque.
- En 2022, le Parc a **publié la première édition d'un annuaire** rassemblant l'ensemble des acteurs de son territoire engagés dans la marque.



Bénéficiaires de la marque : **34 PRODUCTEURS** et **ARTISANS, 16 HÉBERGEURS, 4 RESTAURANTS, 6 BOUTIQUES GÂTINAISES, 1 PRESTATAIRE D'ACTIVITÉ**



FOCUS

LES SENTIERS ÉQUESTRES

Le milieu équestre représente un potentiel de développement touristique pour le territoire du Parc. Le Parc a mis en place, depuis 2011 3 boucles équestres

- **Boucle** « Entre Juine et Essonne », 28 km, inaugurée en 2011 à Auvers-Saint-Georges ;
- **Boucle** « Entre villages et cultures du Gâtinais sud », 28 km, inaugurée en septembre 2011 à Achères-la-Forêt ;
- **Boucle** « Au coeur du Gâtinais français », 74 km, créée en 2015 sur 12 communes en Essonne et Seine-et-Marne.

Des informations pratiques (hébergements cavaliers et chevaux, haltes pour chevaux, restauration, points de départ dans des centres équestres) et touristiques (sites naturels, monuments, coeurs de bourg) sont disponibles pour chacune des trois boucles. Les cartes sont disponibles gratuitement à la Maison du Parc, dans les Mairies et centres équestres concernés, et dans les Offices du tourisme. Les itinéraires sont aussi consultables sur le site internet « Randonnées des Parcs naturels d'Île-de-France » (rando.pnr-idf.fr) et sur l'application pour smartphone Balades Parcs Naturels IDF.

Un bilan de fréquentation des deux premières boucles a été effectué par le Parc, en 2013 sous forme d'entretiens téléphoniques avec les professionnels associés (centres équestres, hébergeurs et restaurateurs).



3 BOUCLES ÉQUESTRES installées sur le territoire du Parc soit **130 KM AU TOTAL**

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- L'action du Parc semble avoir généré une dynamique récente de la marque Valeur Parc qui devrait continuer à se développer sur le territoire (hausse du nombre de bénéficiaires, poursuite des actions de sensibilisation et communication), permettant une meilleure visibilité de la marque auprès des visiteurs.
- Le Parc a soutenu plusieurs actions et événements promotionnels liés au développement touristique du territoire, dont certains aux retombées particulièrement importantes. Par exemple, l'organisation de 3 Week-ends éco-tourisme (2011, 2012, 2013) a rassemblé plus de 1 000 personnes.
- Le Parc a développé 310 kilomètres d'itinéraires (pédestres, équestres, cyclables) permettant la mise en valeur de son territoire et d'attirer des visiteurs.

🔧 PISTES D'AMÉLIORATION

- Le positionnement du Parc en matière de tourisme reste encore à préciser ; les intercommunalités ayant développé leur compétence en la matière lors de leur structuration au cours de la Charte. Le poste de chargé de mission tourisme et éco-mobilité a récemment été déplacé du pôle développement local au pôle Educ'info - culture avec l'objectif d'orienter les actions menées davantage vers de la valorisation et de la mise en réseau d'acteurs que dans une logique de développement.
- La hausse de fréquentation des hébergements, restaurants et centres équestres, liée à la mise en place des boucles équestres, est difficile à estimer à défaut d'un suivi fin des fréquentations.

FAIRE CONNAÎTRE ET TRANSMETTRE UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE

Ces actions visent à développer la capacité du Parc à se faire connaître dans et en dehors de son territoire, avec notamment l'élargissement de son réseau d'ambassadeurs professionnels engagés dans la démarche de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Dans une logique d'amélioration de la cohérence et de l'efficacité de son action, le Parc porte un intérêt particulier à l'évaluation de la mise en œuvre de sa charte, processus qui sollicite l'ensemble des signataires de la charte lors des bilans évaluatifs.



FOCUS

LE JOURNAL DE L'ABEILLE DU PARC

Le Parc a développé depuis 1999 une communication régulière avec les habitants de son territoire via la rédaction et la publication trimestrielle du journal L'Abeille du Parc. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des communes du Parc, avec la mobilisation d'une entreprise de réinsertion en Essonne.

DES ÉDITIONS SPÉCIALES POUR VALORISER LES RICHESSES DU GÂTINAIS FRANÇAIS ET LES ACTIONS DU PARC :

- **Élaboration de fiches outils** : par exemple sur la filière bois énergie ou sur la pollution lumineuse.
- **Élaboration de guides** : par exemple sur la gestion sylvicole, la signalétique ou encore l'aménagement paysager.
- **Diffusion** d'invitations aux différents événements.
- **Des plaquettes et programmes** annonçant certains événements.
- **Des annuaires** recensant les acteurs du territoire (métiers d'art, producteurs locaux, professionnels du chanvre...).



44 NUMÉROS DU JOURNAL édités par le Parc et distribués aux habitants, soit **39 000 EXEMPLAIRES** à chaque édition !



Accueil Découvrir Comprendre Agir Espace élus & partenaires

Bienvenue dans
le Parc naturel régional du Gâtinais français

Maison du Parc, 20 boulevard du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt
Tél: 01 64 98 73 93 - Fax: 01 64 98 71 90 - accueil@parc-gatinais-francais.fr
Attention nouveaux horaires d'accueil téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 13h, mercredi de 14h à 18h.
>> Organigramme du Parc avec lignes téléphoniques directes et adresses mails

FOCUS

OUTILS DE COMMUNICATION

ANIMER LE SITE INTERNET

Le Parc s'est doté en 2003 d'un site internet qu'il a restructuré en 2015. Il met à disposition toutes les informations sur le Parc en tant qu'institution, ainsi que des éléments valorisant le territoire et ses spécialités (notamment un annuaire recensant les métiers d'art, les restaurants et hébergements, etc.). Les éditions de L'Abeille du Parc en numérique sont disponibles ainsi que d'autres documents au sein d'un espace de téléchargement.

TRAVAILLER AVEC LES MÉDIAS

Le Parc est en relation avec la presse locale en diffusant des communiqués de presse pour faire connaître les actions mises en œuvre. Il invite également les journalistes lors d'événements ou inaugurations. Au total 345 communiqués de presse ont été diffusés de 2011 à 2021.



Une fréquentation du site qui a **DOUBLÉ** après sa restructuration, passant de **30 000 VISITES** à **66 117 VISITES / AN** ENTRE 2016 ET 2020

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- L'Abeille du Parc apparaît comme un moyen de communication efficace envers les habitants du territoire, Il est identifié comme la première source d'informations permettant de faire connaître le Parc et ses actions au grand public (enquête de notoriété, 2022).
- Le nouveau site internet du Parc contribue à faire connaître le Parc et son action et les fréquentations du site sont en augmentation.
- L'enquête de notoriété révèle que le grand public estime que la communication du Parc s'est améliorée sur la période 2011-2021. Cela peut être en partie le fait du début de l'usage des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn).
- De par certaines actions innovantes (accompagnement à la rénovation énergétique, extinction de l'éclairage public la nuit, etc.), le Parc rayonne à l'extérieur de son périmètre en tant qu'exemple à suivre.
- Le Parc a mis en place un système de suivi-évaluation complet qui a globalement bien fonctionné. La révision des indicateurs de suivi en 2021 a permis de renforcer leur plus-value évaluative, bien qu'une marge d'amélioration existe encore.
- La capitalisation des rapports annuels du Parc sur la période 2011-2021 et les évaluations à 3 ans et à mi-parcours ont permis de dresser des bilans exhaustifs de l'action du Parc et de formuler des recommandations, dont certaines ont été prises en compte en cours de programmation (restructuration du site internet, révision des indicateurs, etc.).

🔗 PISTES D'AMÉLIORATION

- Environ la moitié du budget communication du Parc est consacrée au tirage du journal et à sa distribution. Des réflexions sont en cours sur ses modalités d'évolution pour réduire son empreinte écologique.
- L'usage des réseaux sociaux par les agents du Parc pourrait être systématisé et davantage coordonné (homogénéisation des contenus, procédure interne avant publication, etc.).
- La révision du système de suivi-évaluation est à poursuivre (définition de cibles, fiabilisation du remplissage du logiciel EVA, restructuration de l'observatoire du territoire), notamment afin de faciliter la valorisation des résultats auprès des partenaires et du grand public.

SENSIBILISER ET ÉDUCER AU TERRITOIRE, AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

L'action du Parc sur cette thématique consiste à sensibiliser et éduquer les publics jeunes et plus généralement les différents types de public. Les actions menées sont bien souvent transversales à toutes les orientations de la charte. Le Parc se positionne comme acteur incontournable dans la mise en place des actions de sensibilisation à vocation pédagogique en consacrant une part importante de temps agent aux animations et à l'organisation d'évènements pour faire connaître le territoire et ses spécificités.



FOCUS

LES PARCOURS DE GEOCACHING®

Le Parc s'attache à développer des modes de sensibilisation innovants comme les jeux de piste Geocaching, progressivement mis en place sur le territoire à partir de 2015. Le geocaching consiste à rechercher des caches, généralement matérialisées par de petites boîtes, dispersées partout à travers le monde. Le Parc a développé des parcours thématiques permettant de faire découvrir les richesses de son territoire, en valorisant notamment l'inventaire du patrimoine.

LE GEOCACHING CONSTITUE UN OUTIL :

- **Valorisant les patrimoines locaux ;**
- **Fédérateur** (créateur de lien social et mobilisant), convivial et intergénérationnel, pouvant être décliné pour les enfants ;
- **Moins onéreux** qu'un circuit d'interprétation (création et entretien) mais dont la réalisation est assez chronophage ;
- **Dont le suivi quantitatif** est aisé, grâce au site [geocaching.com](https://www.geocaching.com) (suivi à minima des participants qui déclarent leurs trouvailles sur le site).

 **7 PARCOURS** de geocaching sont proposés par le Parc, soit **39 GEOCACHES**



FOCUS

LE VILLAGE DU PARC

À l'occasion des 20 ans du Parc, la première édition du Village du Parc a vu le jour en juin 2019, lors du Marché de l'Herboriste à Milly-la-Forêt. Au cours du week-end, les élus et l'équipe du Parc ont fait (re)découvrir la vie du Parc aux visiteurs en mettant notamment en avant ses artisans d'art au travers de 23 stands pour les métiers d'art (25 artisans étaient présents et se sont dit satisfaits de cette première édition). D'autres animations ont également été proposées ; une balade contée, le spectacle Chut ! L'arbre..., une randonnée sur le sentier agricole et des ateliers organisés par l'équipe du Parc. Le film « 20 ans d'émerveillement » a été spécialement réalisé pour l'occasion par Aurélien Petit et Quentin Chomel, deux photographes du territoire, afin de valoriser les richesses de la biodiversité du territoire.

- **Deux autres éditions du Village du Parc** ont eu lieu en 2020 et 2021 en partenariat avec le Marché de l'Herboriste.
- En 2022, le Village du Parc propose aux communes de l'accueillir : la 1^{ère} édition a eu lieu à Tousson.

 **4 ÉDITIONS** du Village du Parc depuis 2019 pour mettre à l'honneur ses richesses et spécificités ! **750 VISITEURS** lors de l'édition 2022 à Tousson

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- La transversalité au sein de l'équipe du Parc est un atout pour le déploiement des nombreux projets d'éducation au territoire qui bénéficient d'un bon accueil du public.
- La diversité de l'offre d'animations : animations pédagogiques, évènements récurrents, animations « sur mesure » assurées par les agents du Parc ou des prestataires, mise à disposition de ressources pédagogiques, qui permet de toucher différents publics (scolaires de tous niveaux, habitants, visiteurs) selon leurs besoins.
- La diversité des thématiques abordées à l'occasion des évènements de sensibilisation, éducation au territoire, y compris des sujets « techniques » comme l'écoconstruction ou l'urbanisme durable.
- Les ressources pédagogiques ont été centralisées dans un outil unique qui facilite leur mise à disposition à tous les acteurs.
- Le dispositif d'appels à projets pédagogiques qui fonctionne bien, avec un nombre de demandes en hausse. Il permet de cadrer efficacement l'accompagnement technique et financier des projets pédagogiques et permet la mise en place de projets qui n'auraient pas émergé sans l'appui du Parc.

🚶 PISTES D'AMÉLIORATION

- La mission de sensibilisation-éducation manque encore de visibilité, en particulier lors de l'intervention de prestataires qui tend à masquer l'implication du Parc sur le territoire aux yeux des participants.
- Les actions de sensibilisation sont transversales et souvent intégrées de manière diffuse dans les projets, le Parc peine à capitaliser l'ensemble de ces informations et donc à démontrer la globalité de ses actions de sensibilisation vers tous les publics.
- Le conseil éducation et citoyenneté (CEC) est peu dynamique et n'a pas été réuni depuis plusieurs années, sa composition et ses objectifs pourraient être repensés.

INNOVER ET COOPÉRER AVEC D'AUTRES TERRITOIRES D'EXPÉRIENCE ET DE PROJETS

En tant que porteur de projet de territoire, le Parc est amené à développer des coopérations à différentes échelles : locale, nationale, européenne et voire internationale. Absents de la charte précédente, les objectifs de coopération du Parc ont été formalisés dans une orientation à part entière au sein de la charte 2011-2021. Son action sur cette thématique est très transversale, elle concerne des projets recoupant les différentes thématiques de la charte, en particulier les changements globaux, services écosystémiques et évolution des continuités écologiques. L'objectif de ces actions est de renforcer les échanges et les coopérations entre le Parc et d'autres territoires, d'autres partenaires.



FOCUS

LES JEUDIS PÉDAGOGIQUES DU PARC

En 2015, le Parc a lancé les « Jeudis pédagogiques du Parc ». Ils sont proposés à toute personne adulte amenée à concevoir et/ou animer des animations et activités pédagogiques. Ils sont ouverts aux acteurs associatifs, personnels touristiques... souhaitant faire découvrir et utiliser le potentiel du territoire du Parc auprès des groupes, notamment de jeunes. L'action a été reconduite en 2022 avec deux éditions, après deux ans d'absence liés à la crise sanitaire du Covid. Chaque édition s'est focalisée sur une thématique spécifique. Si les Jeudis pédagogiques sont encore confidentiels, du fait de la limitation du nombre de participants, les retours des participants sont tous positifs.

LES SÉANCES ONT PERMIS :

- **D'amorcer** la mise en oeuvre de projets concrets (découverte de l'art rupestre par un collège par exemple) ;
- **D'être sollicité** pour intervenir aussi dans le cadre d'événements de partenaires (auprès du Conseil départemental de l'Essonne et de l'académie de Créteil sur les coins nature).



À l'automne 2022, **18 JEUDIS PÉDAGOGIQUES** ont été organisés, bénéficiant à **150 PARTICIPANTS** au total



FOCUS

LE SYSTÈME D'INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUE MUTUALISÉ AUX PARCS FRANCILIENS

Depuis 2016 a été mis en place un système d'information géographique (SIG) commun aux quatre Parcs naturels régionaux franciliens (Gâtinais français, Haute Vallée de Chevreuse, Vexin français et Oise - Pays de France). La démarche mutualise les ressources financières, humaines, les infrastructures et les compétences techniques permettant l'émergence d'outils et infrastructures novatrices communes.

DES APPLICATIONS SPÉCIFIQUES ONT PERMIS :

- **L'inventaire du patrimoine bâti** : premier outil mutualisé, avec la création d'une carte rassemblant l'ensemble du patrimoine bâti inventorié par les PNR franciliens, alimentée directement par les chargés de missions patrimoine.
- **L'application de gestion et de valorisation des itinéraires de randonnées « Géotrek »** : développée en open-source par les Parcs nationaux et de plus en plus utilisée par les PNR.
- **La réalisation de cartes spécifiques** : points de vente des produits locaux, observatoire photographique du paysage, etc.
- **La création d'outils techniques** : GeoServe, GeoNetwork, etc.

+ AVANCÉES ET POINTS FORTS

- Le Parc a développé des projets de coopération à différentes échelles qui ont globalement bien fonctionné.
- La diversité des formes de coopération et des thématiques abordées (filière cressicole, écotourisme, écoconception, outil SIG, etc.).
- Aujourd'hui, 5 Communautés de Communes ou d'agglomération du territoire (sur 7) sont engagées dans un projet de coopération opérationnel avec le Parc. Il s'agit d'un enjeu fort pour la prochaine charte, notamment pour assurer la complémentarité de leurs actions respectives.
- Le Parc s'est impliqué dans plusieurs projets de recherche liés à différentes thématiques : la biodiversité, l'utilisation de la graine de chanvre, la coopération avec les démarches de recherches archéologiques, etc.
- Le conseil scientifique commun avec la Réserve de Biosphère est une instance qui fonctionne bien (rencontres récurrentes, membres réguliers, travaux variés).

🏔️ PISTES D'AMÉLIORATION

- Les actions de coopération regroupent des thématiques diverses et transversales rendant leur appropriation, leur développement et leur suivi difficile pour les agents du Parc.
- Le système d'informations géographique mutualisé reste géré par les géomaticiens des Parcs et il n'existe pas de stratégie de pilotage globale permettant d'assurer son développement pérenne.
- Des projets de recherche sur des thématiques autres que liées à la biodiversité pourraient être développés.

ANALYSE ÉVALUATIVE

La mise en œuvre de l'action du Parc a été appréciée par l'évaluateur en répondant à **quatre questions évaluatives**. Elles permettent d'analyser l'action du Parc et ses effets sur le territoire selon les critères évaluatifs suivants :

→ **PERTINENCE ET UTILITÉ**

→ **COHÉRENCE EXTERNE, AVEC LES ACTIONS DES AUTRES ACTEURS DU TERRITOIRE**

→ **COHÉRENCE INTERNE ET EFFICIENCE**

→ **EFFICACITÉ**

Cette analyse a été réalisée sur la base des différentes sources de données mobilisables pour l'évaluation (évaluations antérieures, rapports annuels, entretiens et enquêtes).

Q1 - LES OBJECTIFS DE LA CHARTE ONT-ILS RÉPONDU, AU MOINS EN PARTIE, AUX ENJEUX ET PROBLÉMATIQUES PASSÉS ET ACTUELS DU TERRITOIRE ?

Critères évaluatifs : Pertinence et utilité

- **Les orientations de la charte sont pertinentes** au regard des besoins et enjeux du territoire. Certaines thématiques sont toujours d'actualité et sont à poursuivre et à renforcer : pression foncière, sobriété énergétique, mobilité douce et communication sur l'action du Parc.
- **Il existe des attentes du grand public, des socio-professionnels et des partenaires** sur des thématiques déjà traitées par le Parc mais pour lesquelles les enjeux persistent, voire sont plus prégnants, et sur de nouvelles thématiques (alimentation locale, santé, implication citoyenne).
- **L'innovation et l'expérimentation sont des caractéristiques intrinsèques des Parcs naturels régionaux.** Le Parc du Gâtinais français a particulièrement bien réussi à mener son action en ce sens. Il a en effet su développer des outils (éco-conditionnalités, cadastre solaire, etc.) et des actions (extinction de l'éclairage public, structuration des filières agricoles locales, etc.) innovants qui se sont révélés très efficaces et ont par la suite été déployés à une plus grande échelle géographique, témoins de leur bonne application.

Q2 - LES OBJECTIFS DE LA CHARTE SONT-ILS COHÉRENTS AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTIONS DES ACTEURS TERRITORIAUX PASSÉES ET ACTUELLES ?

Critères évaluatifs : Cohérence externe

- **Les actions du Parc sont cohérentes** avec les stratégies locales existantes et les compétences de ses partenaires institutionnels.
- **Les partenaires du Parc sont satisfaits de leur collaboration** (technique et financière) avec le Parc qu'ils voient comme un partenaire dynamique et expert et dont l'action est complémentaire à la leur.
- **L'évolution du contexte réglementaire, des compétences des partenaires et des besoins du territoire** confronte le Parc à des enjeux de positionnement et de communication pour continuer d'assurer la bonne cohérence de son action avec les autres démarches locales.
- **L'action du Parc a permis de renforcer la cohésion du territoire**, principalement au travers de la protection du patrimoine naturel et culturel commun, de la création de réseaux d'acteurs, de la diffusion de pratiques sur l'ensemble du territoire et d'animations de proximité.

Q3 - LES MOYENS ET LES ACTIONS ENGAGÉS SONT-ILS ADAPTÉS AUX OBJECTIFS FIXÉS ? LES RÉSULTATS ET RÉALISATIONS SONT-ILS À LA HAUTEUR DES MOYENS ?

Critères évaluatifs : Cohérence interne et efficacité

- **Pas d'incohérence relevée** entre les orientations et les actions associées de la charte. L'effort de transversalité de l'équipe contribue à assurer cette cohérence.
- **Les principales orientations (temps et financement) sont adaptées aux enjeux forts de l'énergie et de l'urbanisme.** Le Parc est au service de son territoire, les actions qui mobilisent le plus de moyens sont les services aux habitants (SPANC*, SARE**, PIG***).
- **Une bonne efficacité générale** malgré un contexte budgétaire changeant et à la baisse, avec des programmes d'actions et des frais de structure à renégocier chaque année, générant une certaine instabilité des ressources humaines et financières, nécessitant une adaptabilité constante et occupant du temps agent au détriment de la mise en œuvre d'actions concrètes pour le territoire.
- **Les moyens humains peuvent être limitants** pour mener à bien l'ensemble des actions du Parc, soulevant des enjeux liés à l'accueil des stagiaires, à l'externalisation ou encore la transmission de certaines actions qui fonctionnent à d'autres acteurs.
- **Des évolutions peuvent être apportées aux outils** (renouvellement du format de « l'Abeille du Parc ») et à la stratégie de communication (développement de l'usage des réseaux sociaux) pour améliorer leur efficacité.

*SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

**SARE : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

***PIG : Programme d'intérêt Général

Q4 - DANS QUELLE MESURE LES OBJECTIFS FIXÉS DANS LA CHARTE SONT-ILS ATTEINTS AU VU DES RÉSULTATS ACTUELS ? QUELLES SONT LES RAISONS DE L'ATTEINTE OU NON DES OBJECTIFS ?

Critères évaluatifs : Efficacité et utilité

- **Le Parc est globalement bien identifié et considéré comme utile** par ses partenaires dans ses différents rôles : conseiller, financeur, animateur, expérimentateur. Le positionnement spécifique du Parc selon les thématiques et selon les acteurs permet d'actionner des leviers d'actions différents (combinaison de l'accompagnement technique et financier, complémentarité des actions, incitation financière, innovation) et contribue à la mise en œuvre efficace de la charte.
- **Le Parc présente un bilan très positif** avec des actions emblématiques en matière de sobriété énergétique, d'urbanisme, d'accompagnement de filières agricoles locales et de gestion de l'assainissement non collectif. Il est régulièrement cité en exemple (filière chanvre, cadastre solaire, etc.).
- **Cependant, les modalités de mise en œuvre de certaines actions pourraient être perfectionnées pour améliorer leur efficacité.** Cela concerne la valorisation des paysages, les actions d'éducation à l'environnement, la visibilité du Parc auprès du grand public, la coopération avec les autres Parcs franciliens via le système d'information géographique mutualisé et le suivi de l'action et de l'évolution du territoire.
- **Le pilotage de la mise en œuvre de la charte est efficace**, en particulier grâce à la transversalité de l'équipe et au système de suivi-évaluation, qui peut toutefois encore gagner en ergonomie et opérationnalité.

Cette analyse s'accompagne de **conclusions et recommandations dédiées, présentées aux pages 20 à 23**. Les recommandations ont été rédigées dans l'optique de la conception de la future Charte du PNR du Gâtinais français pour la période 2026-2041.

CONCLUSIONS

1 UN BON FONCTIONNEMENT INTERNE, (FINANCIER, RESSOURCES HUMAINES, RÉGLEMENTAIRE) QUI CRÉE DES CONDITIONS FAVORABLES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

L'évaluation a montré que le pilotage interne était adapté et efficace à la fois en matière de gestion d'équipe, de gestion des financements (conventionnés ou non) et de respect des obligations réglementaires auxquelles sont soumis les Parc naturels régionaux. Ce fonctionnement opérationnel permet de créer des conditions propices à la bonne mise en œuvre de la charte et l'atteinte de ses objectifs.

2 UNE ACTION AU SERVICE DES HABITANTS ET QUI APPORTE UNE RÉELLE PLUS-VALUE AU TERRITOIRE. LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE A ÉTÉ EFFICACE, LE BILAN DES ACTIONS EST TRÈS POSITIF

Les actions qui mobilisent le plus de moyens humains et financiers sont les services à la population (SPANC, SARE, PIG). L'action du Parc apporte une réelle plus-value en renforçant la cohésion du territoire au travers de son rôle de protection du patrimoine local, d'animation des réseaux d'acteurs et de diffusion de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire, adaptée à ses enjeux.

3 UN RÔLE DE PRÉCURSEUR RECONNU ET EXEMPLAIRE

La mise en œuvre de la charte a conduit au déploiement d'outils (éco-conditionnalités, cadastre solaire, etc.) et d'actions (extinction de l'éclairage public, structuration des filières agricoles locales, SPANC, etc.) innovants par leurs thématiques, leurs modalités de mise en œuvre ou par le rôle inédit joué par le Parc. Un certain nombre d'actions innovantes, qui se sont révélées très efficaces, ont par la suite été déployées à une plus grande échelle géographique, témoins de leur bonne application.

4 UNE ACTION TRÈS PERTINENTE MAIS DE NOUVEAUX ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

L'action menée par le Parc depuis 2011 a été cohérente avec les besoins du territoire et de manière générale, les acteurs interrogés (habitants, représentants socio-professionnels, partenaires institutionnels, EPCI) sont satisfaits de la mise en œuvre de la charte. Mais le positionnement du Parc est à réinterroger pour certaines thématiques en tenant compte notamment des orientations politiques des partenaires institutionnels du Parc, des ressources financières et humaines disponibles, des nouveaux défis liés aux effets du changement climatique et des nouvelles attentes des acteurs du territoire. Les thématiques pour lesquelles ces choix se posent sont :



→ Des recommandations spécifiques sur ces thématiques sont détaillées dans le **RAPPORT D'ÉVALUATION**.

5 UNE ÉQUIPE (DIRECTION ET AGENTS) EXPERTE, DYNAMIQUE ET TRANSVERSALE

L'équipe du Parc est un atout pour la bonne mise en œuvre de la charte, grâce à ses compétences, son implication, le management et l'ambiance de travail constructive qui permet de déployer une approche transversale. Le Parc a su entretenir cette force tout au long de la mise en œuvre de la charte. Cependant, l'évaluateur soulève des points d'attention concernant le renouvellement des équipes, en lien avec l'enjeu de conserver et transmettre l'expérience acquise.

CONCLUSIONS

6 UNE BONNE CAPACITÉ D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET AUX ÉVOLUTIONS DES MODALITÉS DE FINANCEMENTS

Malgré les évolutions du contexte réglementaire (nouvelles lois nationales, montée en compétence des EPCI, etc.) et financier (conventions transitoires annuelles, baisse des frais de fonctionnement et du programme d'actions), le Parc a su s'adapter et atteindre les objectifs qu'il s'était fixés en début de charte. Cela s'explique en partie par la bonne capacité du Parc à dimensionner ses actions et à leur allouer ses ressources humaines et financières, mais aussi sa capacité à mobiliser des financements hors programme d'actions. L'évaluateur soulève toutefois des points d'attention concernant :

- **Les moyens financiers** issus du programme d'actions qui doivent être complétés par des financements extérieurs. Grâce au seul programme d'actions, l'action du Parc et ses effets sur le territoire seraient moins importants et ne permettrait pas de toucher autant de thématiques d'actions.
- **Le temps passé pour la recherche et le suivi de financements extérieurs** est important, aussi bien pour les équipes administratives que techniques, alors qu'il pourrait être davantage mis à profit pour la réalisation des plans d'actions.
- **Le cas des conventionnements annuels** pour les financements du programme d'actions complexifie le pilotage de la mise en œuvre de la charte et limite l'anticipation des actions au long terme.
- **Le manque de temps agent** par rapport à l'ambition de certains objectifs fixés, limite de fait les impacts possibles sur le territoire. Cette situation nécessite parfois le recrutement de stagiaires pour compenser le manque de temps agents sur des tâches particulièrement chronophages. Le facteur limitant de la ressource humaine est un enjeu particulièrement important dans le contexte d'élargissement du périmètre du Parc.

7 DE TRÈS BONNES RELATIONS ET UNE COHÉRENCE AVEC SES PARTENAIRES QUI PERMET UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES ACTIONS

La mise en œuvre de la charte a été jugée cohérente vis-à-vis des compétences et des ambitions des partenaires institutionnels, et ce tout au long de la période évaluée. L'évaluateur soulève néanmoins des points d'attention concernant :

- **La montée en compétence des EPCI** qui implique pour la nouvelle charte d'échanger avec chaque EPCI sur les nouvelles complémentarités et opportunités à déployer, en bonne intelligence et de manière anticipée. Le Parc a déjà commencé à travailler en ce sens, il s'agit de poursuivre cette dynamique.
- **La superposition des périmètres** du Parc et des EPCI qui peut générer un risque de développement à deux vitesses entre les communes adhérentes qui bénéficient de l'accompagnement technique et financier du Parc et les autres communes non adhérentes.
- **L'élargissement du périmètre** du Parc, qui soulève l'enjeu de disposer de suffisamment de temps agent pour garder une proximité avec toutes les communes (plus-value reconnue du Parc et à prolonger).
- **La coopération avec les autres Parcs naturel régionaux franciliens**, en particulier concernant les opportunités offertes par le système d'information géographique mutualisé pour le suivi des actions réalisées et de l'évolution du territoire.

8 UNE COMMUNICATION REVISITÉE POUR AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DU PARC SUR L'ENSEMBLE DE SES ACTIONS ET AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PUBLICS, Y COMPRIS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La visibilité du Parc et de ses actions auprès du grand public, de ses partenaires institutionnels et des élus du territoire est plutôt bonne. Cependant, l'évaluateur soulève des points d'attention :

- **Communication auprès du grand public** : l'usage régulier des réseaux sociaux par le Parc est récent, il n'est pas encore systématique faute de temps disponible, de formalisme et de connaissances techniques, et n'est pas coordonné pour assurer une présence en continu et des contenus harmonisés.
- **Communication auprès des partenaires institutionnels** : le renouvellement au sein des équipes des partenaires institutionnels et des élus du Parc soulève l'enjeu de conserver et transmettre l'expérience acquise. De plus, l'usage fréquent des réunions à distance implique, pour le Parc, la mise en place de nouvelles méthodes et de nouveaux outils d'animation pour garantir l'implication opérationnelle des participants.

9 UN SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION COMPLET ET EFFICACE

Le système mis en place par le Parc pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la charte est opérationnel et a globalement bien fonctionné. Cependant, l'évaluation relève encore une marge d'amélioration concernant les indicateurs de l'observatoire du territoire, la définition de cibles pour les indicateurs qui permettraient d'évaluer réellement les écarts (entre théorique et réalisé), le remplissage du logiciel de suivi EVA par les agents et le renseignement de l'outil de suivi des engagements des partenaires.

RECOMMANDATIONS

| Lien avec la conclusion | RECOMMANDATIONS |
|--|---|
| <p>5</p> <p>Une équipe experte, dynamique et transversale.</p> | <p>Maintenir l'actuelle bonne atmosphère de travail et fidéliser autant que possible l'équipe en place pour éviter les pertes en ligne liées aux renouvellements d'agents (continuité et renforcement d'actions de cohésion d'équipe, nouvelles formations en commun, etc.).</p> <p>Conserver la fréquence des réunions d'équipe et la démarche de transversalité qui représente une réelle plus-value du Parc, en valorisant les acquis de la formation d'animation de réunion suivie par les agents. Des formats conviviaux sont à privilégier.</p> <p>Assurer des transferts d'expérience lors des nouveaux recrutements (tuilage obligatoire, formation interne « nouvel arrivant », etc.).</p> <p>Continuer le recours à l'embauche de stagiaires pour des tâches spécifiques et adaptées, par exemple stratégie de communication digitale, inventaire de patrimoine, de biodiversité (bon fonctionnement actuellement).</p> |
| <p>6</p> <p>Une bonne capacité d'adaptation aux changements réglementaires et aux évolutions des modalités de financements.</p> | <p>Renforcer l'équipe administrative avec le recrutement d'un profil mixte entre assistance administrative et assistante de projets pour assurer la gestion des financements hors programme d'actions et accompagner les chefs de pôle dans l'organisation opérationnelle des actions (gestion logistique, communication, prise de rendez-vous, invitations, etc.).</p> <p>Relancer des discussions avec les partenaires financiers pour privilégier des conventions pluriannuelles.</p> <p>Au regard de l'évolution du périmètre du Parc et des bons résultats relevés dans cette évaluation en matière de retombées pour les territoires, plaider en faveur d'une non réduction des frais de fonctionnement auprès des partenaires financiers, dans un contexte où la proximité avec les collectivités est primordiale.</p> |
| <p>7</p> <p>De très bonnes relations et une cohérence avec ses partenaires institutionnels qui permet une mise en œuvre efficace des actions</p> | <p>1. CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DU PARC :</p> <p>→ Organiser un temps de travail avec les partenaires institutionnels pour peser le pour et le contre des différentes stratégies qui peuvent être envisagées pour trouver un équilibre entre les ressources humaines disponibles et le temps nécessaire pour entretenir le lien étroit avec les communes et surtout intégrer les nouvelles communes à la dynamique du Parc (des propositions de stratégies à adopter sont présentées dans le rapport d'évaluation).</p> <p>2. CONCERNANT LA COOPÉRATION AVEC LES EPCI :</p> <p>→ Organiser des temps de travail spécifiques avec chaque EPCI et des temps collectifs avec l'ensemble des EPCI pour identifier les thématiques et actions qui pourraient faire l'objet d'une collaboration.</p> <p>→ Organiser un travail de réflexion avec chaque EPCI pour identifier les thématiques ou actions pour lesquelles il existe un risque d'écarts de développement entre les communes et les solutions à y apporter.</p> <p>→ Encourager les EPCI à accompagner les communes hors Parc dans des démarches équivalentes pour minimiser les écarts de développement.</p> <p>3. CONCERNANT LA COOPÉRATION AVEC LES AUTRES PARCS NATURELS RÉGIONAUX FRANCILIENS AUTOUR DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE :</p> <p>→ Faire connaître aux partenaires du Parc l'intérêt du système d'information géographique commun et de la mutualisation des données pour renforcer cette action.</p> <p>→ Mettre en place un projet de coopération entre les Parcs visant à développer l'outil pour un usage spécifique autour d'un objectif commun.</p> <p>→ L'évaluateur note que cette mission peut être chronophage et s'ajoute aux autres déjà prises en charge par le chargé de mission SIG et évaluation.</p> |
| <p>8</p> <p>Une communication revisitée pour améliorer la visibilité du Parc sur l'ensemble de ses actions et auprès des différents publics, y compris des partenaires institutionnels.</p> | <p>1. CONCERNANT LA MOBILISATION DES ÉLUS :</p> <p>→ Engager un groupe de travail sur les modalités de mobilisation des commissions thématiques, en traitant les questionnements relatifs notamment au format de réunion, aux outils, aux canaux de communication.</p> <p>2. CONCERNANT LA COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES SOCIO-PROFESSIONNELS :</p> <p>→ Engager un stagiaire (community manager) pour amener un regard neuf sur la stratégie de communication et le développement plus efficace et formalisé des réseaux sociaux au sein des équipes. La transmission et la pérennisation des bonnes pratiques d'usage développées auprès des agents est un enjeu fort pour la durabilité des actions.</p> <p>→ Faire évoluer l'Abeille du Parc (propositions détaillées dans le rapport d'évaluation).</p> <p>→ Développer l'usage des réseaux sociaux : communications courtes sur des sujets précis et très communicants et parlants pour le grand public en s'appuyant sur les indicateurs de suivi, les publications régulières.</p> |

8

Une communication revisitée pour améliorer la visibilité du Parc sur l'ensemble de ses actions et auprès des différents publics, y compris des partenaires institutionnels.

- **Prolonger et renforcer les temps d'animation** en soirée et sur le weekend pour toucher de nouveaux publics (notamment les personnes qui travaillent).
- **Poursuivre les échanges avec les autres parcs français** sur les bonnes pratiques en matière de communication grand public et implication citoyenne pour s'en inspirer (question commune et récurrente à tous), notamment par le biais de la Commission communication de la Fédération des Parcs.
- **Réunir un petit groupe de citoyens locaux** pour les faire travailler sur ces questions de communication grand public et de participation citoyenne, étant donné qu'ils sont les premiers concernés. Cela pourrait consister en une action pilote/test pour renforcer la dynamique constructive initiée au sein du réseau des PNR français.

3. CONCERNANT LA COMMUNICATION AUPRÈS DES SOCIO-PROFESSIONNELS :

- **Centraliser les coordonnées** des socio-professionnels (têtes de réseaux) qui travaillent régulièrement avec le Parc sur tous les sujets pour être en mesure de les solliciter/mobiliser facilement (ex. enquêtes, réunions, etc.). Mise à jour à prévoir et respect des règles de la RGPD.

4. CONCERNANT LA COMMUNICATION AUPRÈS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

- **Faire un bilan général des actions du Parc** (support communicant ou réunion), surtout d'un point de vue qualitatif, autre que les indicateurs financiers pour susciter l'intérêt.
- **Élaborer un support communicant** (document texte / diaporama / plaquette) à destination des nouveaux agents intégrant un poste au sein d'un des partenaires institutionnels, pour présenter le Parc et son action (nature d'un Parc, contacts, thématiques traitées, engagement des partenaires).

9

Un système de suivi-évaluation complet et efficace à perfectionner

1. CONCERNANT L'OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE :

- **Dans la prochaine Charte, réduire le nombre d'indicateurs** en ciblant quelques enjeux clefs du territoire ; identifier pour cela les mesures phares qui bénéficieront d'un suivi plus poussé.
- **Choisir des indicateurs simples** à renseigner et pertinents à valoriser.
- **Réutiliser des indicateurs produits** par d'autres acteurs du territoire, à condition qu'ils soient mis à jour régulièrement et qu'ils aient vocation à perdurer dans le temps.
- **S'appuyer sur l'analyse et le traitement** de ces indicateurs pour communiquer sur l'impact des actions du Parc sur le territoire via des indicateurs simples et compréhensibles par tous.

2. CONCERNANT LE SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION EN INTERNE :

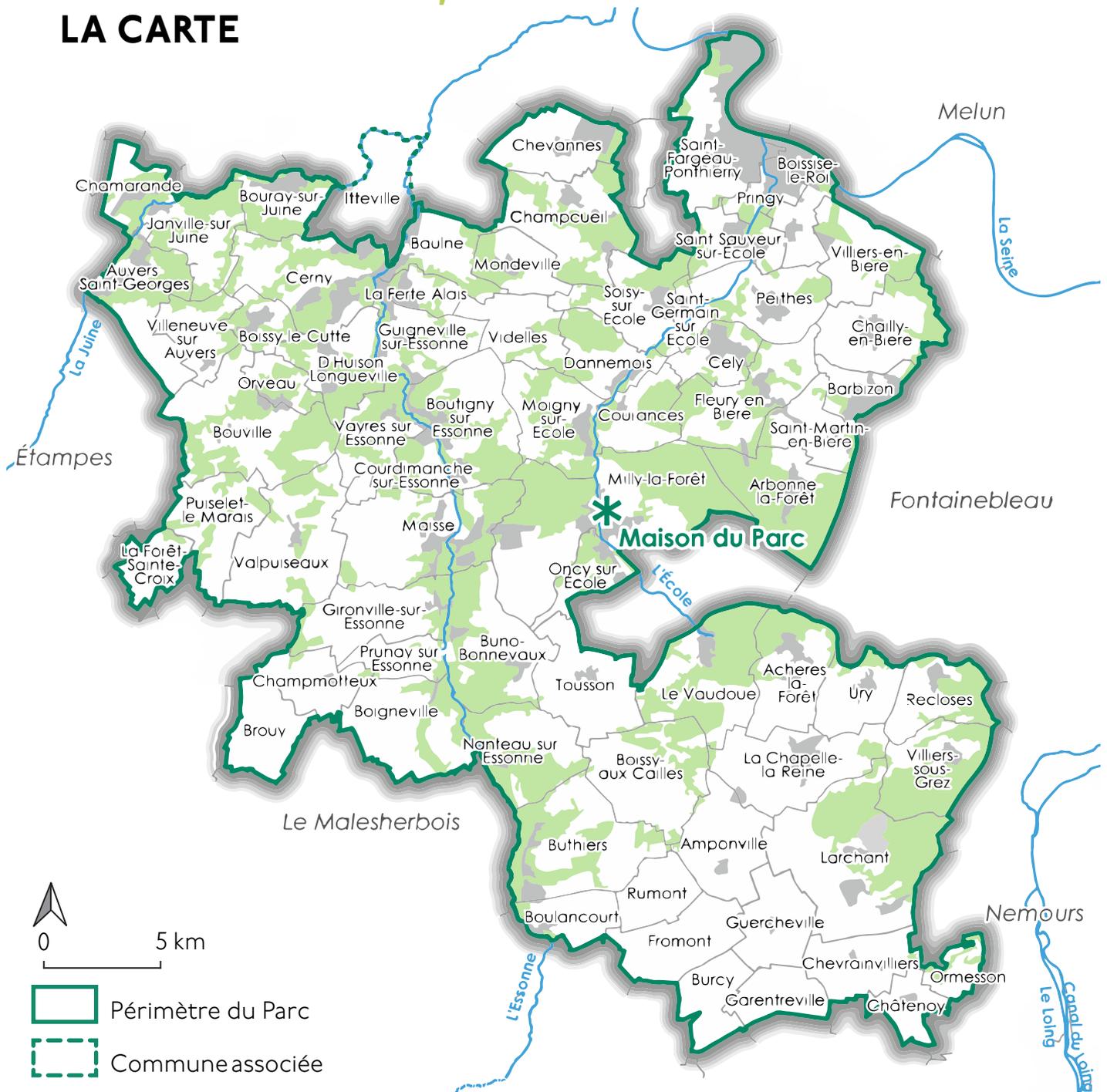
- **Réduire le nombre d'indicateurs** en ciblant des indicateurs simples à renseigner et pertinents à valoriser auprès du grand public et des différents partenaires.
- **Définir un état zéro et des cibles** à atteindre pour les indicateurs qui permettraient d'évaluer réellement les écarts de réalisation (entre théorique et réalisé), dans une optique de pilotage des actions.
- **Faire un choix sur la manière de comptabiliser les actions transversales** (exemple des actions de sensibilisation).
- **Formaliser une procédure et des « fiches pense-bête »** pour fiabiliser le remplissage du logiciel EVA.
- **Renforcer la communication en interne** avec chaque pôle pour expliquer l'intérêt du suivi-évaluation et améliorer la compréhension des équipes vis-à-vis de cet exercice (évaluation, compréhension, amélioration en continu VS contrôle et contrainte). Expliquer les liens possibles avec les actions de communication qui peuvent en découler (lier suivi-évaluation et valorisation des résultats auprès du plus grand nombre).
- **Impliquer davantage les agents** au suivi-évaluation pour en faire de véritables acteurs de la démarche : sensibilisation à l'intérêt de remplir les indicateurs, faire des retours plus réguliers sur les actions des pôles : quel est l'impact des actions ? Quelles sont les plus pertinentes à développer ? À quelle échelle ?
- **Poursuivre la réflexion** à l'échelle nationale avec les autres Parcs naturels régionaux sur leurs outils de suivi-évaluation internes.

3. CONCERNANT L'OUTIL DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES (À MENER EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES) :

- **Réduire le nombre d'engagements** et définir plus précisément les résultats attendus.
- **Formaliser un support de communication** à destination des partenaires présentant l'outil de suivi des engagements, son mode de remplissage, son intérêt, etc.
- **Renforcer la réflexion** à l'échelle nationale avec les autres Parcs naturels régionaux sur leurs outils de suivi-évaluation des engagements des signataires.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

LA CARTE



Réalisation : Parc naturel du Gâtinais français, 21/04/2022. Sources : BD Topo © IGN.



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc
20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr

parc-gatinais-francais.fr